GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

Brouzet les Alès

Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Brouzet les Alès s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de l'Alauzène et par des débordements des combes et des résurgences sur le versant ouest du Mont Bouquet suite à de fortes pluies. Il est également soumis aux incendies de forêt, à un risque d'accident lié au Transport de Matières Dangereuses, aux mouvements de terrain et aux séismes.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Jacques BOUDET
Maire de Brouzet les Alès

Les RISQUES identifiés sur la commune

NATUREL

Le Risque Inondation

La commune peut être touchée par les débordements de l'Alauzène et par ceux des combes et des résurgences sur le versant ouest du Mont Bouquet suite à de fortes pluies. En 2002, la crue de l'Alauzène a endommagé le parapet du Pont au lieu-dit la Gare, emportant notamment une partie de la chaussée (chemin des Plans). Le transport solide en provenance du massif du Mont Bouquet et le ruissellement important ont également entrainé de nombreux dégâts sur les voiries et les réseaux d'assainissement.

Vue du Pont sur l'Alauzène
Source : Predict

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.
La commune est exposée aux risques T.M.D par voie routière, sur la route départementale 6. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Source : Ministère de l'industrie

NATUREL

Le Risque Feu de Forêt

La commune possède des espaces boisés sensibles recouvrant une large partie du territoire, et composés essentiellement de garrigues et de résineux. Des habitations peuvent se trouver dans les zones boisées ou en bordure.

Depuis 1973, 10 feux de forêt se sont produits sur le territoire de la commune. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 15 hectares.

NATUREL

Le Risque Mouvement de Terrain

Le risque mouvement de terrain sur la commune est principalement un risque de «retrait gonflement» des argiles. Ce phénomène lent dans le temps peut être menaçant pour les infrastructures routières et les zones urbanisées. Très localement des phénomènes d'érosion de berge et de glissement de terrain peuvent être observés.

NATUREL

Le Risque Sismique

La commune est classé en zone de sismicité 3 cela signifie un aléa modéré. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la magnitude du séisme.

Le RISQUE INONDATION

Plan d'actions inondation

Ce plan est enclenché dès que l'Alauzène arrive au sommet de l'arche du pont et/ou dès que de forts ruissellements sont observés dans le centre du village avec évènement en cours. L'organisation de crise est alors mobilisée dans sa totalité pour informer les personnes les plus exposées et gérer les premiers instants de l'évènement.
L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (alerte de la population, accueil des personnes évacuées au centre d'accueil…).

CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre **au Foyer**, qui fera office de centre d'accueil.

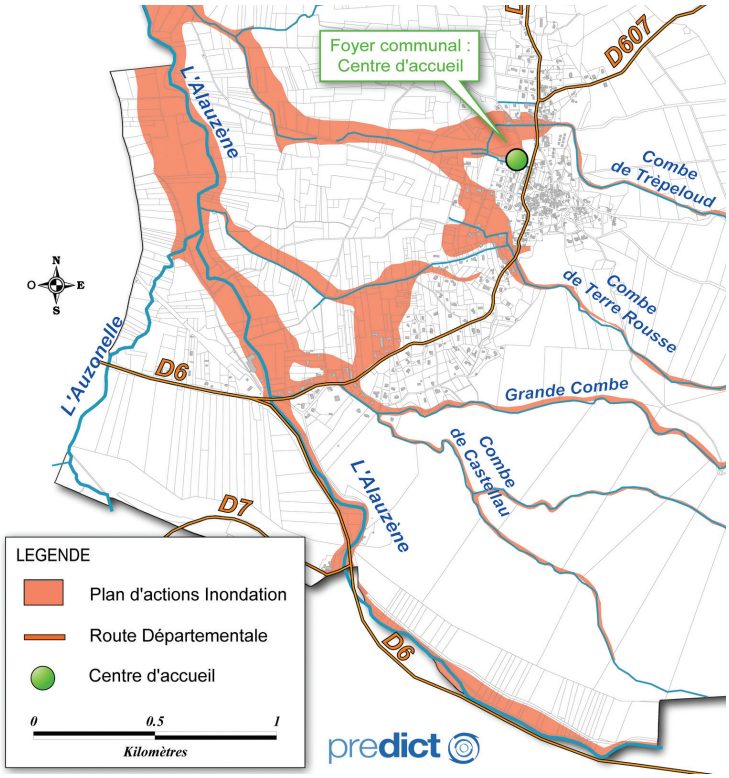

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,… pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauffer les locaux** dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Connaitre les risques et savoir les identifier.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident:

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal (tocsin).

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.

Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans **l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*)** et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, **contacter la DDTM au 04 66 62 62 00**

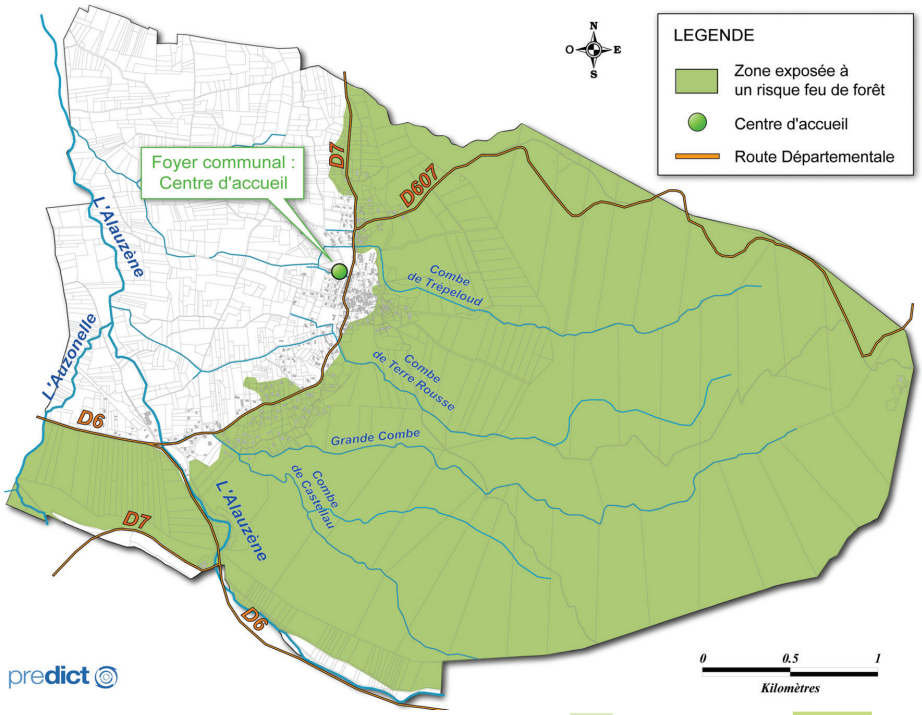

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine…)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès.
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture…).

PENDANT

Surpris par un départ de feu, vous devez :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
- Si possible, attaquer le feu.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Respirer à travers un linge humide.
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur).
- En voiture, ne pas sortir.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri.
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres.

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées…).
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu.
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger.

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent

APRÈS

- Eteindre les foyers résiduels.
- Aérer et désinfecter les pièces.

Le RISQUE SISMIQUE

Les CONSIGNES de sécurité

PENDANT LA SECOUSSE

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcons.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Eteindre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

APRÈS LE SÉISME

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- Si vous êtres sinistrés, rapprochez-vous de la mairie pour avoir des informations complémentaires sur les démarches à entreprendre.

Les BONS réflexes...

TOUS LES RISQUES

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

RISQUE INONDATION

Evitez d'utiliser votre véhicule.

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.

Fermez le gaz et l'électricité.

RISQUE SISMIQUE

Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.

Quittez rapidement les bâtiments.

Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit isolé.

Ne fumez pas. Pas de flammes ni d'étincelles.

A l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris.

En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

RISQUE FEU DE FORÊT

Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords.

Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés.

Ne vous approchez pas d'un feu de forêt Ne sortez pas sans ordre des autorités.

Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ne fumez pas. Pas de flammes ni d'étincelles.

Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en.

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.
- Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception.**
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Brouzet les Alès :

Tél. : 04 66 83 10 38

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. : 18 (poste fixe) ou 112 (portable)

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Site Internet de la commune : **www.brouzetlesales.fr**
- Prévisions et vigilances météorologiques : **www.meteo.fr**
- Carte de vigilances crues : **www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- Site de la Préfecture de l'Hérault : **http://www.gard.gouv.fr/**
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : **www.cdia.fr**

Un document élaboré en juin 2014 avec la collaboration de predict

HURRICANE : 04 66 78 69 69 - Imprimé sur papier sans chlore avec encres végétales par un imprimeur référencé IMPRIM'VERT